

Le 20 juillet 2018

Communiqué de presse

Gérard COLLOMB, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, a été, dans la soirée du jeudi 19 juillet, informé par le préfet de police de Paris des infractions susceptibles d'avoir été commises par trois fonctionnaires de la préfecture de police (communication non autorisée à un tiers d'images de vidéoprotection).

Le ministre condamne lourdement ces agissements qui, s'ils devaient être confirmés, constituent un grave manquement à la déontologie et portent atteinte à l'image d'exemplarité qui doit, en toutes circonstances, caractériser l'action de la police nationale.

Dès jeudi soir, le ministre a demandé à ce qu'il soit procédé à la suspension à titre conservatoire des trois fonctionnaires. Cette suspension est effective depuis vendredi matin.

Le parquet de Paris ainsi que l'Inspection Générale de la Police Nationale ont été saisis afin de faire la lumière sur ces faits.

Service de presse de Gérard COLLOMB, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur

01 49 27 38 53 - sec1.pressecab@interieur.gouv.fr